Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Paris, le 2 octobre 2014

–

COMMUNIQUE DE PRESSE

–

Sommet de l'élevage : Stéphane Le FOLL confirme la mise en œuvre des engagements du Président de la République sur la PAC et répond aux inquiétudes des éleveurs

Le Ministre de l'Agriculture s'est rendu aujourd'hui à Cournon pour le Sommet de l'Elevage, un an après le discours du Président de la République annonçant les grandes orientations de la PAC 2015-2020.

Le Ministre a tenu à rappeler que les engagements du Président avaient été tenus, en mettant en avant notamment deux points très attendus par les éleveurs du Massif Central :

- la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicap naturel qui atteindra un montant total annuel de 1 056 M€, soit près de 300 M€ de plus qu'en 2013. Et il sera atteint sans attendre 2019 : en 2014, les montants déjà versés depuis le 15 septembre sont revalorisés de 15% pour chaque agriculteur ; dès 2016, la nouvelle ICHN sera versée "à plein" à tous les bénéficiaires actuels.

- la reconnaissance des actifs rendue possible à travers la transparence pour les GAEC, qui s'appliquera pour les GAEC existant comme pour les autres formes sociétaires qui souhaiteront se transformer en GAEC, ou redevenir des GAEC, comme par exemple les EARL entre conjoints.

Répondant aux sollicitations des éleveurs de viande bovine, Stéphane Le FOLL a réaffirmé que l'ouverture de nouveaux débouchés à l'export était une priorité absolue et que celle-ci s'était traduite concrètement par la mise en place d'un comité export. Il a souligné son implication personnelle et la mobilisation des services de l'Etat pour trouver des nouveaux débouchés à l'export pour la filière, et rappelé les avancées en cours, notamment avec la Turquie et l'Algérie.

Rappelant son implication pour mettre en avant l'origine France et améliorer les relations entre fournisseurs et grande distribution, le Ministre de l'agriculture a confirmé que les infractions à l'étiquetage de l'origine seraient sanctionnées comme il se doit.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Face aux difficultés de trésorerie rencontrées par certains éleveurs, en lien avec les difficultés de marché et notamment l'embargo russe, Stéphane Le FOLL a annoncé que, comme pour la filière fruits et légumes, les situations difficiles dans l'élevage seraient étudiées au cas pour cas dans un souci de pragmatisme, d'efficacité et de solidarité pour mettre en place les mesures les plus adaptées,

notamment des reports de cotisations sociales MSA, et dans les cas les plus fragiles des exonérations de cotisations ou de TFNB.

S'agissant de la directive nitrates, Stéphane Le FOLL a rappelé la volonté du gouvernement de poursuivre la discussion avec Bruxelles d'une part sur les modalités de classement des zones vulnérables, afin que soit pris en compte des critères objectifs scientifiquement fondés et explicables, et d'autre part sur les contraintes qui s'imposeront aux exploitations situées en zones vulnérables.

Enfin, répondant à une demande forte de la filière, le Ministre a annoncé que l'arrêté mettant fin aux tests ESB pour les animaux nés après le 1er janvier 2002 pris après avis de l'ANSES paraîtrait dans les jours qui viennent.

« Je suis venu pour parler aux éleveurs : la situation conjoncturelle est difficile et nous la traitons, mais nous sommes aussi là pour tracer des perspectives pour l'avenir. Les efforts en matière de simplification, les initiatives à renforcer pour mettre en avant l'origine France, la réforme de la PAC qui commence à se traduire concrètement, et la mobilisation générale sur l'export sont autant de leviers qui doivent redonner de l'espoir au monde de l'élevage.» a déclaré Stéphane Le FOLL.